

Traitement Post Exposition du VIH (TPE) : une prévention efficace... à condition d'y avoir accès !

Un [appel à témoignages](#) lancé par le collectif TRT-5 CHV révèle que des obstacles continuent d'entraver l'initiation du Traitement Post-Exposition (TPE) contre le VIH, seul traitement capable d'éviter l'infection en cas d'exposition au virus. Notre collectif appelle le ministère des Affaires sociales et de la Santé à prendre au plus vite des mesures visant à diversifier et à sécuriser son accès.

« Ne vous énervez pas, le traitement d'urgence n'est pas une urgence ! »

*J'ai ensuite été reçu à tour de rôle par plusieurs étudiants en médecine qui assuraient la garde cette nuit-là. **Aucun ne connaissait le TPE.***

*J'ai été reçue par un étudiant en médecine **sans empathie, ni bienveillance.** « Y a qu'à pas faire ça ! »*

Des dysfonctionnements multiples

Documenter les refus et les renoncements au TPE non motivés par des raisons médicales : tel était l'objectif de l'appel à témoignages lancé en juin 2021. La quinzaine de récits recueillis met en lumière des facteurs qui font obstacle au TPE. Les difficultés rapportées sont diverses et peuvent transformer l'accès au TPE en un réel « parcours du combattant.e ». Manque de connaissances sur le traitement de la part du personnel des structures de santé, indisponibilité des soignant-e-s, éloignement géographique et attitude jugeante ou culpabilisante des interlocuteurs-rices apparaissent comme des freins aussi récurrents que puissants.

Ces difficultés touchent les femmes autant que les hommes, et ce dans les territoires dans lesquels l'offre de santé riche comme dans ceux où elle est réduite.

L'accompagnement communautaire, un rempart face aux refus de TPE

Les témoignages recueillis soulignent par ailleurs des « facilitateurs », notamment le fait d'être accompagné-e. Ressort tout particulièrement le rôle des associations qui sont un intermédiaire indispensable au moment de corriger des failles synonymes de pertes de chance.

Le TPE est le seul traitement capable d'empêcher l'infection à VIH à la suite d'une exposition au virus. En retardant voire en empêchant sa prise, les barrières d'accès menacent la santé des personnes de façon irrémédiable, car le délai maximal d'initiation est limité à 48 heures à compter de l'exposition.

Mettre un terme à des difficultés maintes fois dénoncées

A cet égard, les récits recueillis sont inacceptables. La situation est d'autant plus révoltante que des études datant de plusieurs années¹ faisaient déjà état des difficultés énoncées et du rôle crucial des associations. Il est temps que les choses changent.

Le TRT-5 CHV réclame :

- la diversification des sites de dispensation du TPE, notamment l'autorisation pour les associations de délivrer des starters-kits aux personnes exposées, en complément de leur mission d'accompagnement et de prévention,
- à la Direction Générale de la Santé de réunir au plus vite les acteurs-trices impliqués-es dans la dispensation au TPE pour discuter collectivement de la facilitation de son accès,
- la création concertée et la diffusion de protocoles simplifiés de prescription et de dispensation et la mise en place de mesures permettant de s'assurer de leur application dans les lieux où le TPE est proposé.

¹ Etude QUALIPEP sur le recours au Traitement Post-Exposition contre le VIH/Sida, 2016